

La Nouvelle-Calédonie joue son destin cette année

Déjà doté d'un statut spécial qui lui confère une large autonomie, l'archipel décidera, en 2018, s'il va plus loin dans l'émancipation. En devenant, le cas échéant, un État indépendant.

Analyse

La date du scrutin n'est pas connue. Tout au plus sait-on qu'il aura lieu avant fin novembre 2018. On ignore également la question précise qui sera posée aux 180 000 électeurs : voulez-vous une indépendance totale ? Ou simplement aller plus loin dans l'autonomie ? Par exemple en devenant un État fédéré de la France, comme le suggère l'ancien garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas. Une chose est certaine : à la fin de l'année, les Néo-Calédoniens engageront leur avenir.

Que le « non » l'emporte, comme semble l'indiquer les sondages, et c'en sera sans doute terminé des aspirations indépendantistes. L'accord, conclu à Nouméa en 1988, prévoit certes la possibilité de faire appel. Deux nouvelles consultations sont possibles. Mais rien ne dit qu'elles auraient lieu. Et que le résultat serait différent.

Beaucoup à inventer

Que le « oui » à l'indépendance passe, et il y aura beaucoup à inventer pour le nouvel État. L'accord de Nouméa a déjà abouti à un large transfert de compétences. La collectivité dispose d'assemblée dans chacune des trois provinces : Nord, Sud et îles de Loyauté. D'un Congrès qui en est l'émanation et vote des lois. D'un Sénat coutumier, qui veille à ce que le droit des anciens ne soit pas lettre morte. D'un exécutif qui gouverne. Mais la métropole a conservé les fonctions régaliennes.

En accédant à la souveraineté, la Nouvelle-Calédonie devra battre



Le Premier ministre, Édouard Philippe, en visite dans une école publique de la province des îles de Loyauté, en décembre.

monnaie, assurer sa défense, mettre en place un système judiciaire, une diplomatie... Et trouver les ressources pour assurer les services publics dont le coût annuel est estimé à 2,5 milliards d'euros. Rude défi pour ce groupe d'îles de 220 000 habitants, aux antipodes de la France.

Le prochain référendum s'inscrit dans un processus d'autodétermination engagé par Michel Rocard, avec les accords de Matignon, conclu en 1988, après la tuerie d'Ouvéa. Dix ans plus tard, avec Lionel Jospin aux manettes cette fois, on parle de « **décolonisation progressive** » devant aboutir dans les dix ans à un vote déterminant le maintien ou non de la collectivité au sein de la France.

Le pays a beaucoup à perdre. Em-

manuel Macron, durant sa campagne, a d'ailleurs souhaité que la Nouvelle-Calédonie « **reste dans la communauté nationale** ». Certes, le « Caillou » a un coût, mais bien moindre que les autres territoires d'outre-mer. Le voir quitter le giron de la République reviendrait à dire adieu aux 240 000 km² de ZEE (Zone économique exclusive) à laquelle il donne droit. À ses ressources minières sous-marines encore inexploitées, ses richesses halieutiques. Ce serait aussi perdre une partie de l'influence française dans la zone Pacifique.

La Chine en embuscade

Mais, comme le rappellent les partisans de l'indépendance, la Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts économi-

ques bien réels. Le nickel, bien sûr, troisième gisement mondial. Et un cadre naturel qui pourrait lui permettre de développer le tourisme. À commencer par son lagon, l'un des plus beaux au monde.

Sont-ils suffisants pour assurer la prospérité d'un nouvel État ? À court terme, rien n'est moins sûr, car l'indépendance coûte cher et rapporte peu dans l'immédiat. Déjà, des pays sont aux aguets, à commencer par la Chine qui lorgne ses richesses naturelles. Le risque serait de passer d'une dépendance institutionnelle à une autre. Économique celle-là, et sans doute plus contraignante.

Marc MAHUZIER.

« Les accords de Matignon et de Nouméa ont rééquilibré l'économie »

Entretien



Vincent Geronimi, économiste et co-auteur de *La Nouvelle-Calédonie face à son destin* (1).

Quel bilan peut-on tirer des accords de Matignon de 1988 puis de Nouméa, dix ans plus tard ?

L'objectif premier a été atteint : un rééquilibrage de l'économie avec la création de trois provinces, chacune dotée d'une autonomie assez large et de compétences étendues. Des contrats de développement ont été mis en œuvre, trois en quinze ans. On a construit des routes, des ponts, des écoles... La « clé de répartition » des ressources provenant de la fiscalité et des dotations de l'État a été modifiée au profit des provinces du Nord et des îles qui souffraient de retards en matière de santé, d'éducation et

de revenu par habitant. La défiscalisation des investissements a été amplifiée avec la loi Girardin, en 2003. C'est un levier important qui a surtout profité à l'immobilier. On assiste même à une double défiscalisation, car celle de l'État est venue s'ajouter à la défiscalisation déjà mise en œuvre par les provinces.

Quelles conséquences pour les populations ?

Depuis 1990, le revenu global a augmenté chaque année de 4,3 %. Par habitant il est de 31 000 € par an. C'est presque comme en métropole, deux fois plus que dans les départements d'outre-mer. Et dix fois plus que dans les îles voisines du Pacifique. Mais les inégalités demeurent. Entre les deux provinces du Nord et des Îles et Nouméa, même si l'écart s'est réduit. Et entre les habitants, à la défaveur des Kanaks (population autochtone). L'économie néo-calédonienne est celle d'une petite île protégée de l'extérieur par les droits de douane. Les transferts d'argent public de la métropole s'élèvent à près d'1,5 milliard d'euros par an, soit 15 %



Territoire français (depuis 1853)
Population : 268 767 habitants (2014)
Capitale : Nouméa
Monnaie : franc Pacifique
Superficie : 18 575,5 Km ²
Revenu mensuel moyen par foyer en 2014 : 2 882 € (2 956 € en France métropolitaine)
Sources : Gouvernement nc/Insee.

du PIB (produit intérieur brut). Le marché intérieur s'est développé, mais il ne parvient pas à promouvoir des secteurs compétitifs à l'export.

À part le nickel...

La Nouvelle-Calédonie, c'est un

caillou de nickel. Les deux plus gros investissements miniers au monde y ont été réalisés, une usine au nord, une au sud, 7 milliards de dollars chacune. Mais la part du nickel dans la production de richesses a diminué. Elle ne représente plus que 10 % du PIB. Après les accords de Nouméa, les provinces sont devenues propriétaires des gisements. C'est fondamental, car auparavant elles appartenaient à des opérateurs privés.

Le tourisme n'a toujours pas décollé...

Il plafonne autour de 100 000 visiteurs par an. Les avantages fiscaux ont pourtant attiré des investisseurs, on a construit des hôtels. C'est décevant, car le cadre s'y prête, le lagon est l'un des plus beaux au monde. Mais la qualité de l'accueil laisse parfois à désirer. Et c'est une destination très lointaine, les billets d'avion coûtent cher, autour de 2 000 € depuis la métropole.

Propos recueillis par M. M.

(1) Éditions Karthala.